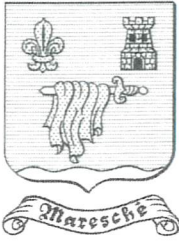


**Maresché**  
72170



Date de convocation : 28/09/2023

Date d'affichage : 06/10/2023

Nombre de conseillers

▪ en exercice	15
▪ présents	11
▪ votants	12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 05 octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Charlotte GUESNE, Aurore GUY, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : Mmes Stéphanie AGEORGES, Aline BROSSEAU (donne procuration à Madame Armelle REIGNIER) et MM André MAUFAY, Kévin TRONCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-François BELLISSEN a été élu secrétaire de séance.

20231005-01

### Etude de faisabilité pour l'assainissement du Collinet \_ Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer la convention

#### I. Contexte.

Le Conseil Municipal de Maresché a validé par délibération en date du 14 décembre 2017 la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maresché. Le PLU intègre notamment le zonage de l'assainissement collectif.

Compte-tenu des contraintes techniques pour traverser le bras de la Sarthe et le pont classé dit « Pont Romain », le raccordement du lieu-dit le Collinet n'avait pas été réalisé bien que dans le périmètre de l'assainissement collectif.

#### II. Projet de raccordement : réalisation d'une étude de faisabilité.

Suite à la demande d'un particulier, situé au lieu-dit Le Collinet, d'être raccordé à l'assainissement collectif, il convient de réaliser une étude de faisabilité pour établir les études afférentes au projet afin de proposer au Conseil la solution technique et financière la plus favorable.

Cette étude doit permettre de :

- Définir les besoins (nombre branchements projetés, définition de l'Equivalent Habitant, ...),
- Réaliser les demandes auprès des partenaires (ABF, DRAC, ...),
- Déterminer le scénario le plus pertinent pour la Commune de Maresché,
- Définir les moyens à mobiliser, le calendrier de mise en œuvre et le plan de financement.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'offre de la société LOISEAU avec option topographie pour un montant de 3 400,00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer :
  - la convention pour mission d'ingénierie,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 05 octobre 2023

Le Maire,  
Armelle REIGNIER



**Maresché**  
72170



Date de convocation : 28/09/2023  
Date d'affichage : 06/10/2023  
Nombre de conseillers  
▪ en exercice 15  
▪ présents 11  
▪ votants 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 05 octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Charlotte GUESNE, Aurore GUY, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : Mmes Stéphanie AGEORGES, Aline BROSSEAU (donne procuration à Madame Armelle REIGNIER) et MM André MAUFAY, Kévin TRONCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-François BELLISSEN a été élu secrétaire de séance.

20231005-02

### Avis sur le projet éolien de Saint-Christophe-du-Jambet et de Moitron-sur-Sarthe

#### I. Contexte et description du projet

La société FERME EOLIENNE LE MORTIER JUMEAU a déposé une demande d'autorisation en vue de la création d'un parc éolien de deux éoliennes et d'un poste de livraison de 23,75 m<sup>2</sup>, sur les communes de Moitron-sur-Sarthe et Saint-Christophe-du-Jambet. La puissance totale maximale du parc est comprise entre 9 et 11,4 MW.

#### II. Périmètre d'avis

La Collectivité étant concerné par le rayon de 6 kms autour de l'installation en application de l'article R.123-11 du Code de l'environnement, elle doit afficher l'avis au public.

De plus, la Commune de Maresché a été sollicitée par la Préfecture de la Sarthe pour, conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, formuler un avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un projet éolien.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre et 10 voix pour),**

- **EMET** un avis favorable au projet éolien déposé par la société FERME EOLIENNE LE MORTIER JUMEAU pour les communes de Moitron-sur-Sarthe et Saint-Christophe-du-Jambet.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 05 octobre 2023

Le Maire,  
Armelle REIGNIER

*A. Reignier*

